

Flash Covid-19

Les conséquences du Covid-19 sur l'entrepreneuriat en France

• Un début d'année dans la continuité de 2020 •



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Flash spécial crise du Covid-19

Un début d'année dans la continuité de 2020

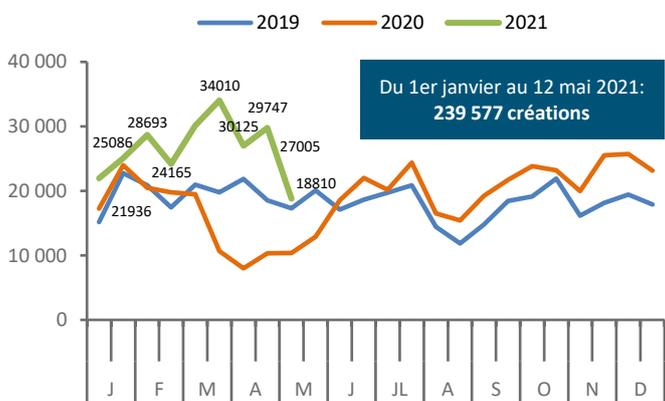
Il y a désormais un an prenant fin le premier confinement pour tenter d'endiguer la pandémie de Covid-19. Pendant ces deux mois, la plupart des secteurs de l'économie française avaient subi un arrêt brutal et sans précédent provoquant notamment un effondrement des immatriculations d'entreprises (- 54,3 % à un an d'intervalle). Un an plus tard, et suite à deux autres confinements nationaux successifs (fin 2020 et avril 2021), les conditions sanitaires demeurent le principal paramètre orientant l'activité économique. Néanmoins, les entreprises et les salariés se sont progressivement adaptés à ce contexte en s'accommodant des restrictions mises en place. Ces effets d'apprentissage permettent de réduire grandement les conséquences des contraintes de déplacements et de limiter la baisse d'activité des premiers mois de l'année 2021 (environ 5 % en deçà de son niveau d'avant crise). Du côté des flux d'entreprises, le grand paradoxe révélé par le Bilan National des Entreprises 2020 perdure en ce début d'année. Les immatriculations d'entreprises continuent de surclasser leurs niveaux déjà records de 2019 et de 2020, tandis que le nombre d'entreprises en difficulté demeure anormalement bas.

En effet, la création n'a jamais eu autant le vent en poupe qu'actuellement. Sur la période du 1^{er} janvier au 12 mai, 239 577 immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés ont été enregistrées, soit un bond de 71 % par rapport à la même période de 2020 et de 37 % vs. 2019. Les contraintes liées à la crise ont accéléré le développement de secteurs comme la livraison à domicile, le e-commerce ou encore la formation professionnelle, des activités (pour les deux premières) principalement occupées par des entreprises individuelles.

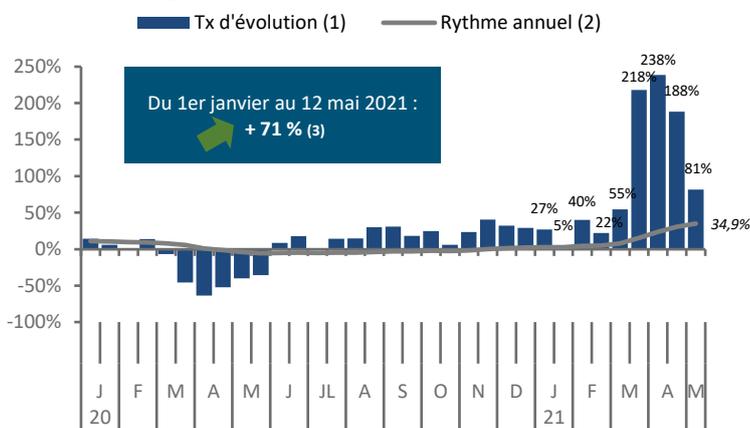
Beaucoup plus scrutée en période de crise que les créations, la vague de défaillances d'entreprises et de destruction d'emplois tant redoutée tout au long de l'année 2020 n'est toujours pas d'actualité. Au contraire, sur la période du 1^{er} janvier au 12 mai, 8 837 ouvertures de procédures collectives ont été enregistrées, soit une baisse de 19 % à un an d'intervalle et de 49 % à deux ans d'intervalle. Bien que les ouvertures de procédures subissent un violent rebondissement à partir de la deuxième quinzaine du mois de mars (+152 %), elles restent nettement inférieures aux niveaux de 2019. Cette explosion n'est pas un réel signe annonciateur d'une envolée des défaillances mais seulement un rebond mécanique. En effet, il est comparée au début de la période bouleversée par le premier confinement. L'effet d'amortisseur des dispositifs de protection des entreprises mis en place par le gouvernement (chômage partiel, prêt garantis par l'Etat ou encore plus récemment l'aide exceptionnelle pour les stocks invendus) reste ainsi particulièrement efficace. Depuis le début de la crise sanitaire, ce sont désormais plus de 25 000 défaillances d'entreprises qui n'ont pas eu lieu par rapport à une période « normale » comme 2018-2019. Au-delà de la synchronisation du retrait des aides gouvernementales avec la reprise de l'activité, c'est sur la vitesse de rattrapage d'un rythme normal que l'on peut s'interroger.

Créations d'entreprises : plus qu'un rebond technique

Nombre bimensuel d'immatriculations

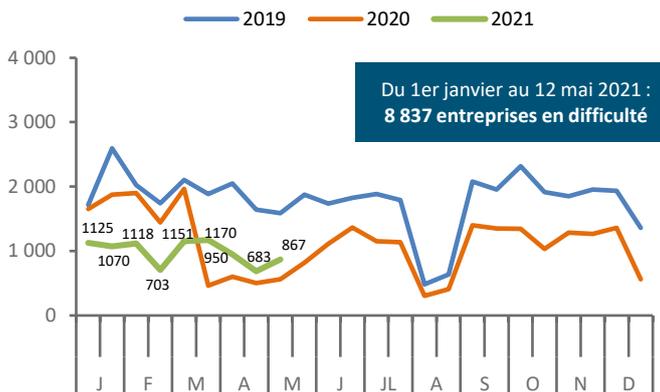


Évolution bimensuelle des immatriculations

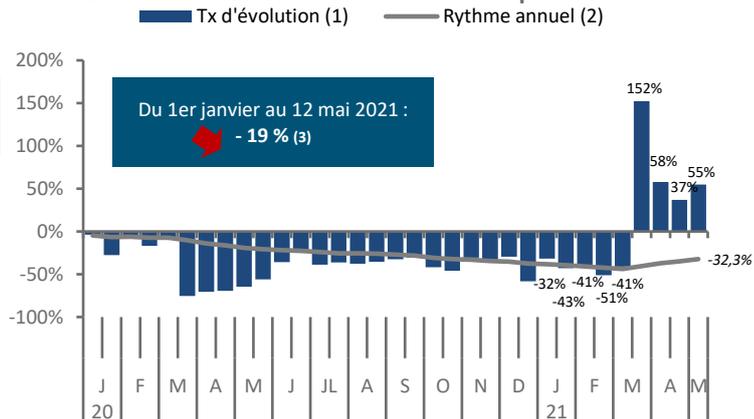


La baisse du nombre d'entreprises en difficulté perdue

Nombre bimensuel d'ouvertures de procédures collectives



Évolution bimensuelle d'ouvertures de procédures collectives



(1) évolution de la quinzaine considérée par rapport à la même quinzaine de l'année précédente
 (2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente
 (3) évolution sur la période du 1er janvier au 12 mai 2021 par rapport à la même période en 2020
 *Périmètre : France hors Alsace, Moselle et DROM
 Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2021 – traitements Xerfi Spécific

La proportion de liquidations judiciaires au plus haut

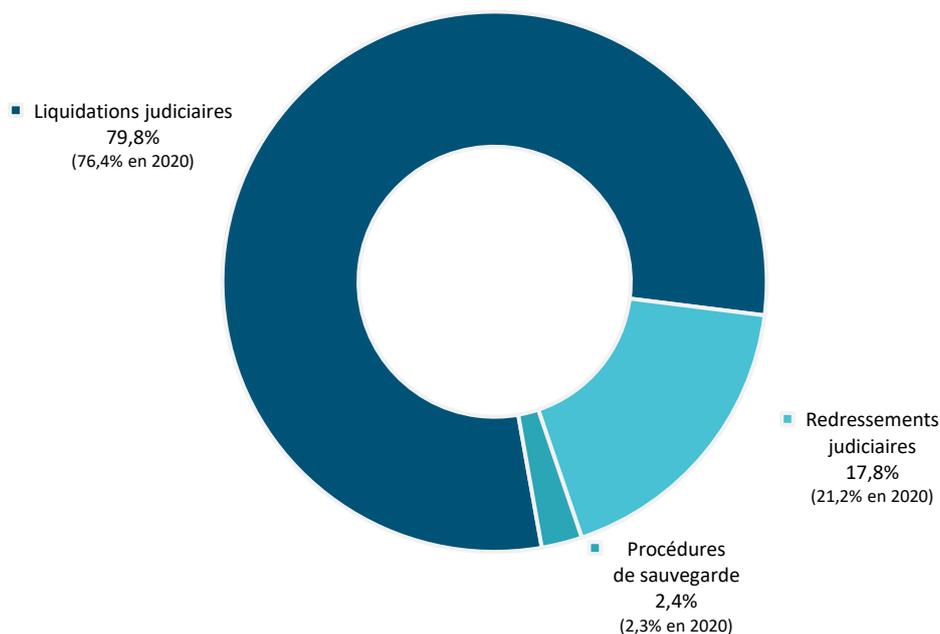
Sur la période du 1^{er} janvier au 12 mai 2021, le nombre de procédures collectives enregistrées par les tribunaux de commerce s'élève à 8 837, soit un repli de 19 % à un an d'intervalle. La plus forte baisse est à mettre à l'actif des redressements judiciaires (1 575 ouvertures de procédures soit un recul de 32 % à un an d'intervalle). La contraction des procédures de sauvegarde (dont les procédures de sauvegarde accélérées et financières accélérées) est beaucoup plus limitée à un an d'intervalle (- 17 %).

Les situations des entreprises déclarant une défaillance apparaissent proportionnellement plus compliquées et irréversibles qu'habituellement. En effet, la part de liquidations judiciaires (dont liquidations judiciaires simplifiées) parmi l'ensemble des défaillances est au plus haut (79,8 % sur la période du 1^{er} janvier au 12 mai 2020 contre 76,4 % sur la même période un an auparavant, soit 3,4 points de plus).

Zoom sur les ouvertures de procédures sur la période du 1er janvier au 12 mai 2021

	Nombre d'ouvertures de procédures	Evolution à un an d'intervalle (1)
Procédures de sauvegarde <i>(dont procédures de sauvegarde accélérée et financière accélérée)</i>	213	- 17 %
Redressements judiciaires <i>(dont redressements judiciaires simplifiés et généraux)</i>	1 575	- 32 %
Liquidations judiciaire <i>(dont liquidation judiciaire simplifiée)</i>	7 049	- 16 %
Ensemble des ouvertures de procédures	8 837	- 19 %

Répartition des ouvertures de procédures par type de jugement sur la période du 1er janvier au 12 mai 2021

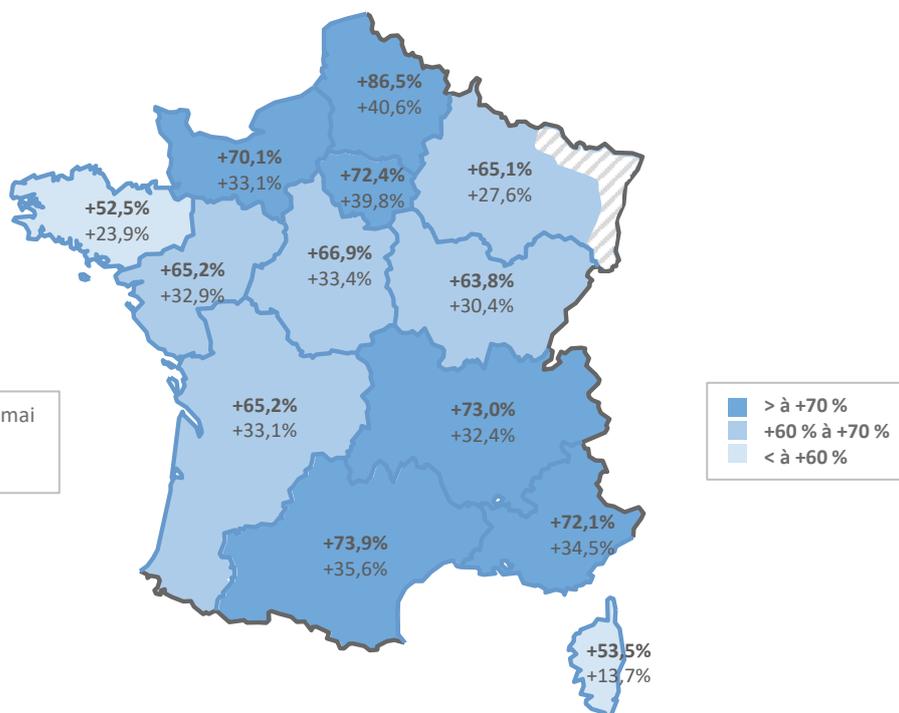


Une situation régionale hétérogène en début d'année

Depuis plus d'un an désormais, le constat reste similaire selon les différentes régions françaises. Sur douze mois, la situation est globalement homogène avec une augmentation entre 30 et 40 % des immatriculations et un recul autour de 30 % des défaillances, alors que de fortes variations sont observables à plus court terme. Ainsi, sur la période du 1er janvier au 12 mai, c'est la région Hauts-de-France qui tire ainsi son épingle du jeu du côté des immatriculations avec une croissance de près 90 %. Du côté des défaillances, ce sont la Corse et la Bourgogne-Franche-Comté qui se distinguent avec une contraction autour de 45 %.

Encore une fois, les disparités régionales peuvent s'expliquer notamment par leur spécialisation dans des secteurs plus ou moins touchés par la crise sanitaire, mais également par le dynamisme local lors de la reprise d'activité.

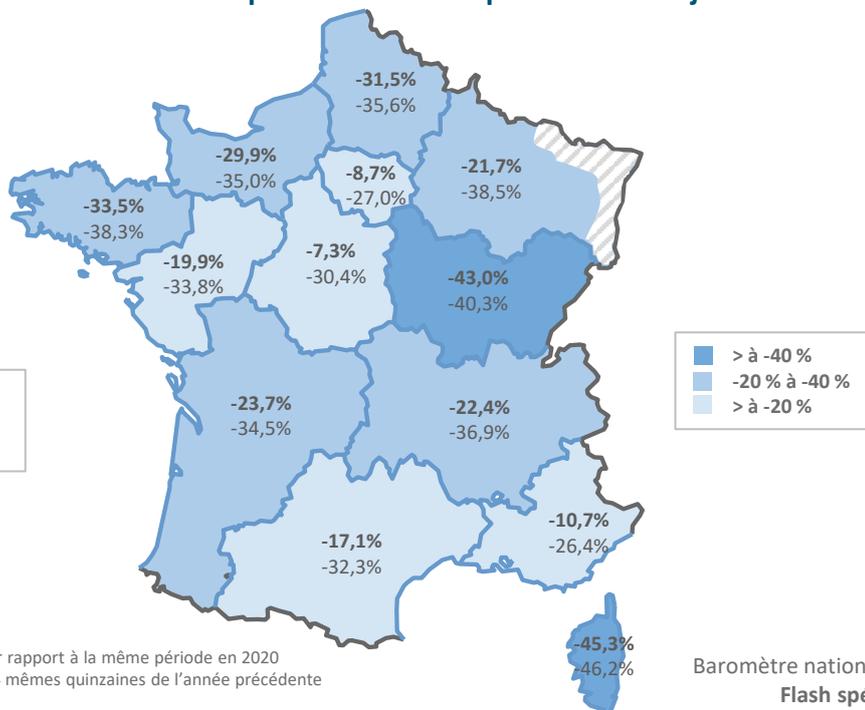
Évolutions régionales des immatriculations sur la période du 1er janvier au 12 mai



X % : taux d'évolution du 1er janvier au 12 mai de la région (1)
X % : rythme annuel (2)

■ > à +70 %
■ +60 % à +70 %
■ < à +60 %

Évolutions régionales des ouvertures de procédures sur la période du 1er janvier au 12 mai



X % : taux d'évolution du 1er janvier au 12 mai de la région (1)
X % : rythme annuel (2)

■ > à -40 %
■ -20 % à -40 %
■ > à -20 %

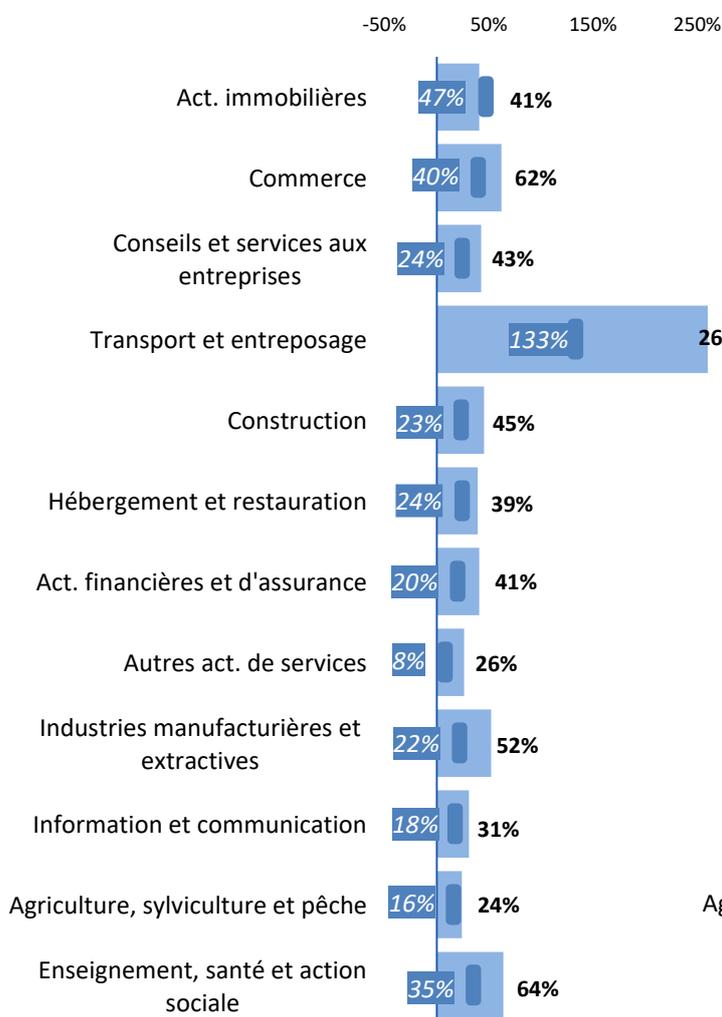
(1) évolution sur la période du 1er janvier au 12 mai 2021 par rapport à la même période en 2020
(2) évolution des 24 dernières quinzaines par rapport aux 24 mêmes quinzaines de l'année précédente
*Périmètre : France hors Alsace, Moselle et DROM
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2021 – traitements Xerfi Spécific

La livraison à domicile, le e-commerce et la formation professionnelle ont le vent en poupe

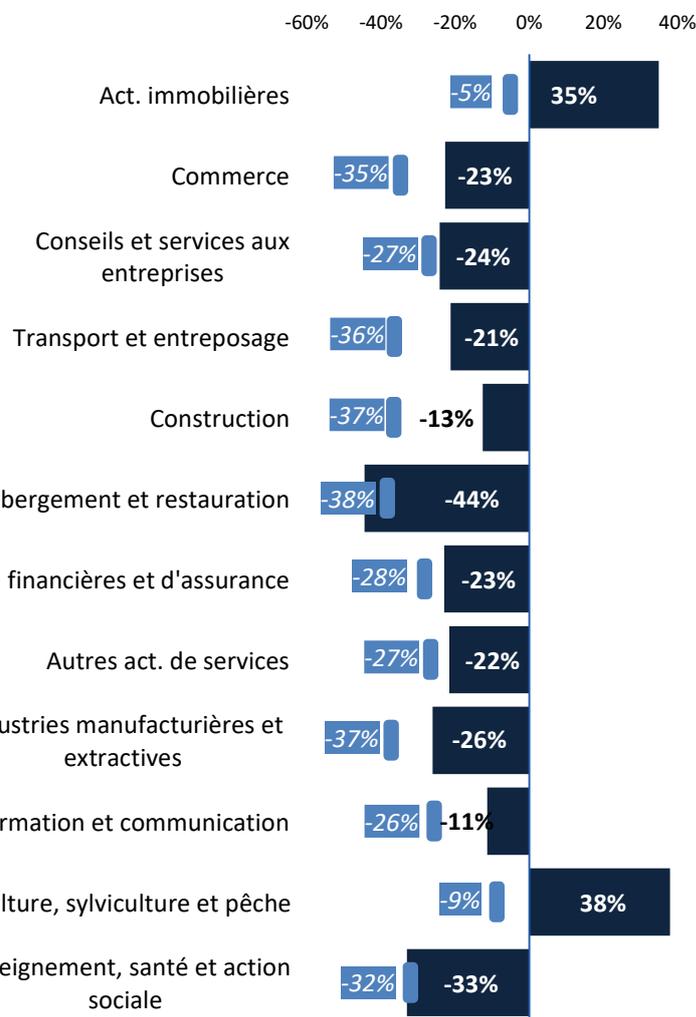
La livraison à domicile continue d'accroître la forte dynamique des créations d'entreprises en ce début d'année. Le secteur concentre désormais une immatriculation sur six sur la période contre seulement 6 % sur la même période en 2020. La crise sanitaire a également accéléré le développement du e-commerce multipliant par deux le nombre de créations sur le début d'année par rapport à 2020. Ces deux secteurs ont pour point commun d'être quasiment exclusivement constitués d'entreprises individuelles (environ 95 %). D'ailleurs, quatre immatriculations sur dix enregistrées entre 1^{er} janvier et le 12 mai sont réalisées par des entreprises individuelles (contre 29,5 % sur l'ensemble de l'année 2020 et 32,9 % en 2021). Le secteur de l'enseignement, santé et action sociale est également bien orienté avec notamment deux fois plus d'immatriculations à un an d'intervalle dans le secteur de la formation professionnelle.

Du côté des défaillances, à l'exception de deux secteurs en tension : l'agriculture, sylviculture et pêche (+ 38 %) et les activités immobilières (+ 35 %), l'ensemble des activités affiche un net recul. La baisse des procédures est principalement marquée dans l'Hébergement et la restauration (- 44 %), pourtant l'un des secteurs le plus affecté par les fermetures et les restrictions liées à la crise sanitaire.

Évolutions des immatriculations sur la période du 1er janvier au 12 mai 2021



Évolutions des ouvertures de procédures collectives sur la période du 1er janvier au 12 mai 2021



X % : taux d'évolution du 1er janvier au 12 mai du secteur
x % : rythme annuel

Méthodologie

Ce document est réalisé à partir des informations statistiques brutes des bases de données des Greffes des tribunaux de commerce. Les informations fournies via Infogreffe concernent les entreprises immatriculées, en procédures collectives ou radiées au Registre du Commerce et des Sociétés auprès des Greffes au cours des années 2018 à 2021. Ces données sont issues directement des registres publics tenus par ces Greffes et sont déclarées par les chefs d'entreprises concernés ou mentionnées d'office par les greffiers. Le périmètre retenu dans cette étude exclut l'Alsace, la Moselle et les DROM. Le traitement et l'analyse de ces données sont réalisés par Xerfi Spécific.